



UN SYSTÈME VÉLO DANS NOS DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS

Boîte à idées

Les Compétences des Départements

12 rue Finkmatt - STRASBOURG

TABLE DES MATIERES

1. *Le Département, garant de l'aménagement équilibré des territoires ..p.2*
2. *Le Département est responsable de la voirie départementale.....p.2*
3. *Le Département soutient et accompagne les intercommunalités et les communes au titre de la solidarité et l'équilibre territorialp.3*
4. *Le Département, acteur majeur du tourisme à vélop.3*
5. *Le Département, garant des solidarités.....p.4*
6. *Le Département gère les collèges et peut agir en direction des établissements, leur aménagement et leur programme pédagogique.p.5*
7. *Le Département peut devenir employeur pro-vélo.....p.6*

Le Département est la collectivité de la proximité territoriale par excellence, sur le vélo comme sur d'autres thématiques. Intervenant important de la ruralité, il est habitué à œuvrer en lien avec les intercommunalités en espaces peu denses notamment.

Le Département peut intervenir en maîtrise d'ouvrage directe sur le vélo au titre de la voirie ce qui en fait un financeur important des politiques cyclables en France.

1. Le Département, garant de l'aménagement équilibré des territoires

- Idée : Adopter un plan et un schéma cyclable départemental ambitieux, sincère et financé.
- Idée : Quadrupler son budget vélo par habitant et par an.
- Idée : Désigner un vice-président en charge des mobilités actives et dédier une cellule départementale à la coordination pluridisciplinaire et transversale autour de cette thématique

2. Le Département est responsable de la voirie départementale

a) Il considère systématiquement le vélo dans ses interventions sur le réseau routier

- Idée: Il aménage le schéma cyclable départemental et le classe à son domaine public routier pour l'améliorer et l'entretenir.
- Idée : Être exemplaire dans les projets de réfection de sa propre voirie et y intégrer systématiquement des aménagements cyclables (ex : 100% de voirie départementale cyclable).
- Idée : Garantir aux collectivités le réaménagement de la voirie départementale nécessaire à la complétion d'un plan vélo local.
- Idée : Les axes départementaux connaissant un trafic supérieur à 2000 voitures par jour doivent faire l'objet d'un aménagement cyclable adapté à la circulation des cyclistes, même débutants.

b) Il sécurise le réseau routier départemental pour y accueillir les pratiques cyclables

- Idée : Mettre en place un signalement de problèmes de voirie et de points dangereux du point de vue des cyclistes sur les axes routiers du département, sur lesquels intervenir en priorité.
- Idée : Mettre en place une campagne de sécurité routière ciblée sur le vélo.
- Idée : Prendre des mesures d'apaisement des vitesses en sections courantes.

3. Le Département soutient et accompagne les intercommunalités et les communes au titre de la solidarité et de l'équilibre territorial

a) Le Département finance les communes et intercommunalités

- Idée : Co-financer les projets vélo locaux.
- Idée : Co-financer les schémas vélo locaux.

b) Le Département met son ingénierie départementale au service des territoires

- Idée : Apporter l'appui de l'ingénierie départementale pour la mise en œuvre de projets vélos locaux.
- Idée : Coordonner les acteurs autour d'une démarche vélo cohérente et collective à l'échelle du département.

4. Le Département, acteur majeur du tourisme à vélo

a) Intégrer le vélo aux schémas touristiques

- Idée : Définir un plan de développement du tourisme à vélo sincère et financé.
- Idée : Participer et financer les comités d'itinéraires qui concernent le territoire.
- Idée : Intégrer les itinéraires de randonnées vélo dans le Plan Départemental des itinéraires pédestre et de randonnée (PDIPR).

b) Soutenir les prestataires touristiques y compris via l'agence départementale

- Idée : Communiquer, soutenir et financer le déploiement du label Accueil Vélo®.
- Idée : Animer une communauté de socio-professionnels qualifiés pour l'accueil des clientèles cyclistes.
- Idée : Soutenir et impulser l'amélioration de l'offre et l'innovation du secteur.

c) Mettre en tourisme, promouvoir et animer l'aspect touristique du vélo y compris via l'agence départementale

- Idée : Se positionner comme destination cyclable de premier rang et mettre en place une stratégie de promotion du tourisme à vélo.

5. Le Département, garant des solidarités

a) Le Département peut agir en direction de l'enfance, des seniors ou du handicap

- Idée : Financer à hauteur de 500€ l'acquisition d'un vélo-cargo pour les familles en difficulté financière.
- Idée : Financer des prestations de maintien de la mobilité active dans les maisons de retraite et auprès des seniors en général.
- Idée : Financer à hauteur de 300€ l'acquisition d'un tricycle pour les personnes âgées ou à hauteur de 1000€ l'acquisition d'un vélo adapté à un handicap.

b) Le Département peut agir auprès des bénéficiaires de prestations sociales

- Idée : Subventionner les vélo-écoles, l'auto-réparation et l'achat de vélos vers les bénéficiaires de l'aide publique (critère social ou géographique).
- Idée : Accompagner les publics précaires à la mobilité à vélo *via* des formations de (re)mise en selle.

c) Améliorer l'accessibilité des services publics, agir sur l'administration d'offices HLM et bailleurs sociaux

- Idée : Les maisons de services au public doivent disposer de stationnements vélo adaptés pour le public et les agents.
- Idée : Faire de l'office HLM départemental un modèle, en installant du stationnement vélo à l'intérieur ou à proximité de tous les bâtiments, et en proposant des services (apprentissage, réparation, marquage...).

6. Le Département gère les collèges et peut agir en direction des établissements, leur aménagement et leur programme pédagogique

a) Construction, entretien, desserte et équipement des collèges

- Idée : Les collèges doivent disposer de stationnements vélo sécurisés équivalents à minimum 10% des effectifs.
- Idée : Mettre en place dans l'ensemble des collèges des Plans de Déplacement Etablissement Scolaire.
- Idée : Prévoir et soutenir financièrement une desserte cyclable sécurisée pour le vélo et la marche à pied.

b) Sensibilisation des collégiens

- Idée : Former les collégiens et collégiennes à la mécanique vélo de base.
- Idée : Aide à l'achat de vélos (pour les collégiens et collégiennes).
- Idée : Encourager et soutenir la mise en place de projets pédagogiques liés au vélo.

7. Le Département peut devenir un employeur pro-vélo

- Idée : Accorder aux employés du Conseil Départemental le Forfait Mobilités Durables (En attente de publication du décret d'application).
- Idée : Réaliser un programme de formation et de sensibilisation à l'usage du vélo à destination des collaborateurs via des démonstrations, des essais, du prêt, du parrainage/coaching.
- Idée : Installer du stationnement vélo correspondant à minimum 10% des salariés dans les différents sites du Conseil Départemental.
- Idée : Proposer des ateliers d'auto-réparation / entretien vélos par l'intervention de prestataires externes.
- Idée : Proposer des vélos de fonction et une flotte de vélos de service à des collaborateurs pour les déplacements professionnels.
- Idée : Candidater au label employeur pro-vélo à partir du premier semestre 2021.